

**Déclaration relative au rejet de l'ordonnance du Tribunal Civil de première instance de Genève, République Fédérale de Suisse**

Nous, Réseau National des Acteurs du Développement Durable (RENADE), profondément attaché à la moralisation des affaires publiques, la transparence et la redevabilité dans la gestion de la chose publique en Guinée, sommes très surpris par l'ordonnance du Tribunal Civil de première instance de Genève en date du 31 juillet 2024 N° Réf : 17812/2024/ PS en République Fédérale de Suisse contre le journaliste Thomas Dietrich pour des dénonciations de faits de corruption et de concussion.

Le Réseau National des Acteurs du Développement Durable (RENADE) rappelle au Tribunal Civil de Genève qu'en lieu et place de Monsieur Jean-Claude GANDUR, la population guinéenne est la principale victime des actes de corruption, d'enrichissement illicite et du pillage des finances publiques entourant le contrat du trader pétrolier Suisse Addax & Oryx Énergies dont les conséquences économiques, sanitaires et environnementales pourraient aggraver la vie des paisibles citoyens aussi bien à Conakry qu'à l'intérieur du pays.

Considérant que le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) tire principalement sa source de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, nous poursuivrons nos démarches pédagogiques sans relâche pour réclamer justice et exiger purement la résiliation du contrat corrompu du trader pétrolier Suisse Addax & Oryx Energies dans l'approvisionnement de la République de Guinée en diesel et en essence. Nous sommes déterminés à combattre l'impunité et l'arbitraire surtout en lien avec les actes de corruption et les infractions assimilées dans notre pays.

**Au regard de l'article 33 de la Convention des Nations Unies contre la corruption, le Réseau National des Acteurs du Développement Durable (RENADE) rejette de manière formelle la requête de mesures provisionnelles et superprovisionnelles formées le 30 juillet 2024 au greffe du Tribunal de première instance par Addax Energy SA, Jean-Claude GANDUR et The Addax and Oryx Group PLC à l'encontre de Thomas Dietrich et X Corp. Nous exhortons le journaliste Français Monsieur Thomas Dietrich à maintenir toutes ses publications en rapport avec la corruption entourant le contrat du trader pétrolier Addax & Oryx Energies et la vente du carburant de mauvaise qualité à la population guinéenne.**

**Soucieux d'une gouvernance vertueuse, transparente et redevable dans la gestion de la chose publique, la Société Civile Guinéenne, à travers le RENADE, dénonce avec la plus grande fermeté la campagne d'intimidation en cours contre Monsieur Thomas Dietrich et lui exprime notre soutien indéfectible quant au travail remarquable qu'il effectue dans la défense des intérêts de la population guinéenne en matière de**

**lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux, l'enrichissement illicite et le détournement des deniers publics.**

A la lumière de ce qui précède, nous invitons le **Tribunal Civil de première instance de Genève** à reconsidérer son ordonnance et à assurer le respect de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Car, comme l'indique l'avant-propos de ladite convention, *« la corruption est un mal insidieux dont les effets sont aussi multiples que délétères. Elle sape la démocratie et l'état de droit, entraîne des violations des droits de l'homme, fausse le jeu des marchés, nuit à la qualité de la vie et crée un terrain propice à la criminalité organisée, au terrorisme et à d'autres phénomènes qui menacent l'humanité ».*

**Pièce jointe :**

Copie de l'ordonnance du Tribunal Civil de première instance de Genève.

**Ampliations :**

1. Ministère Suisse en charge des Affaires étrangères ;
2. Ministère Suisse en charge de la Justice et Police ;
3. Tribunal Civil de première instance de Genève ;
4. Addax Energy an Oryx Energies compagnie ;
5. Société Nationale des Pétroles (SONAP)
6. Presse ;
7. Archives.

**Contact de presse :** Amadou Tidiane DIALLO, +224 621 40 15 44  
[/renadequinee@gmail.com](mailto:renadequinee@gmail.com)

**Conakry, le 04 août 2024**

**Le Bureau Exécutif du RENADE**